



A37-WP/376

P/41

4/10/10

## ASSEMBLÉE — 37<sup>e</sup> SESSION

### RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE SUR LA PARTIE « GÉNÉRALITÉS » ET SUR LES POINTS 47 ET 48 DE L'ORDRE DU JOUR

(Présenté par le Président de la Commission économique)

Le rapport ci-joint sur la partie « Généralités » et sur les points 47 et 48 de l'ordre du jour a été approuvé par la Commission économique.

Note.— Prière d'insérer la présente note dans le dossier du rapport, après en avoir retiré la page de couverture.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE À L'ASSEMBLÉE**

### **Généralités**

1. La Commission économique a tenu quatre séances entre le 29 septembre et le 4 octobre 2010.
2. M<sup>me</sup> Silvia Gehrler (Autriche) est élue Présidente de la Commission lors de la deuxième séance plénière de l'Assemblée. À sa première séance, la Commission élit M. Saud Ali Reda Hashem (Arabie saoudite) Premier Vice-Président et M<sup>me</sup> Valerie Browne (Barbade) Seconde Vice-Présidente.
3. Les représentants de ... États membres et de ... délégations ayant qualité d'observateur ont assisté à une ou plusieurs séances de la Commission.
4. La Secrétaire de la Commission est M<sup>me</sup> F. Oduola, Directrice du transport aérien. Les Sous-Secrétaires sont M<sup>me</sup> N. Teyssier et M. Y.Z. Wang, de la Section de l'analyse et de la politique économiques, Direction du transport aérien. Les Secrétaires adjoints, tous des fonctionnaires de la Direction du transport aérien, sont M<sup>me</sup> M. Boulos, M. J. de la Camara, M<sup>me</sup> C. Fischer, M. O. Nazarov, M<sup>me</sup> G. Resiak, M. M. Siciliano et M. J. Thaker, tandis que M. T. Hasegawa est Chargé de liaison.

### **Ordre du jour et organisation des travaux**

5. La Commission étudie les points 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53 et 54 de l'ordre du jour, qui lui ont été renvoyés par la Plénière.

Point 47 : Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2007, 2008 et 2009

Point 48 : Budgets pour 2011, 2012 et 2013

Point 49 : Libéralisation des services de transport aérien international

Point 50 : Économie des aéroports et des services de navigation aérienne

Point 51 : Exposé récapitulatif de la politique permanente de l'OACI dans le domaine du transport aérien

Point 52 : Facilitation

Point 53 : Analyse économique

Point 54 : Autres questions à examiner par la Commission économique

6. La documentation examinée par la Commission est présentée, par point de l'ordre du jour, dans l'appendice au présent rapport. La Commission effectue tous ses travaux en séance plénière. La suite donnée par la Commission à chacun des points fait l'objet d'un compte rendu distinct dans les paragraphes qui suivent.

---

**Point 47 : Rapports annuels du Conseil à l'Assemblée pour 2007, 2008 et 2009**

47.1 À sa première séance, la Commission économique note les sections pertinentes des Rapports annuels du Conseil pour 2007, 2008 et 2009 et le Rapport supplémentaire couvrant les six premiers mois de 2010.

47.2 La Commission prend note des chapitres du Rapport annuel pertinents pour ses travaux, à savoir le chapitre « Le monde du transport aérien », qui traite des principales tendances et faits nouveaux dans l'économie mondiale, des réglementations économiques, des compagnies aériennes, des aéroports et des services de navigation aérienne ; une section du chapitre sur la « Sûreté », portant sur la facilitation ; et une section du chapitre sur l'« Efficacité », portant sur la libéralisation de la réglementation du transport aérien et l'efficience de l'infrastructure. Les chapitres sur la sûreté et l'efficacité résument tous deux les principales activités et réalisations ayant reçu une attention particulière durant chaque année.

47.3 La Commission note par ailleurs que les travaux de l'OACI dans le domaine du transport aérien comprennent les travaux en cours sur les politiques économiques, la gestion de l'infrastructure, les statistiques, la prévision, l'analyse économique, le financement conjoint, la facilitation et l'administration du répertoire de clés publiques (RCP). Les activités dans le domaine du transport aérien comprennent également des questions examinées par le Comité exécutif, en particulier en ce qui concerne la sûreté de l'aviation et la protection de l'environnement, et la fourniture de l'appui à la Facilité financière internationale pour la sécurité de l'aviation (IFFAS).

---

**Point 48 : Budgets pour 2011, 2012 et 2013**

48.1 À sa première séance, la Commission économique examine les parties pertinentes du budget-programme pour la période de 2011 à 2013.

48.2 La Commission note que le budget est un budget axé sur les résultats. Les points qui présentent un intérêt direct pour les travaux de la Commission sont le Programme 21 sur la facilitation et le Programme 23 sur les documents de voyage lisibles à la machine (DVLM) et la gestion de l'identité, qui se rapportent tous les deux à l'objectif stratégique B — Sureté ; le Programme 32 sur les activités génératrices de produits (autofinancées) ; le Programme 33 sur la transparence accrue des politiques relatives à l'aviation ; le Programme 34 sur les statistiques ; le Programme 35 sur le développement durable du transport aérien et le Programme 36 sur la rentabilité des aéroports et des services de navigation aérienne, qui se rapportent tous à l'objectif stratégique C — protection de l'environnement et développement durable du transport aérien. Il est rappelé à la Commission que l'examen de ces questions pourrait toucher d'autres programmes qui se rapportent aux objectifs stratégiques B et C.

48.3 En ce qui concerne l'objectif stratégique B, la Commission note qu'en raison des contraintes qui pèsent sur le budget programme ordinaire, les événements et produits liés aux DVLM deviendront pour l'Organisation des activités génératrices de produits et soumises au recouvrement des coûts.

48.4 En ce qui concerne l'objectif stratégique C, la Commission note qu'il y a des contraintes en matière de ressources associées aux Programmes 33 à 36 (c'est-à-dire le développement durable du transport aérien) qui découle de l'évolution des priorités de l'Organisation. Il a été déterminé que le niveau des ressources allouées aux activités liées aux statistiques, à la prévision et à l'analyse économique nécessiteront l'adoption d'une approche de recouvrement des coûts et de production de recettes.